

**BULLETIN D'INSCRIPTION POUR LA BRADERIE
LE 5 JUILLET 2026**

Organisée par l'Entente des Artisans et Commerçants du Pays Lonnais

A retourner avant le 28 juin 2026 – nombre d'emplacements limité

Dossier d'inscription à retourner à :

PULSAT, 12 rue du Lonnais 49220 Grez-Neuville **OU** à **L'ETRIER** 2 place de l'église 49220 Le Lion d'Angers **OU**
videgrenierlelion@gmail.com

(si vous désirez un accusé de réception, merci de nous joindre une enveloppe timbrée libellée à votre nom et adresse.)

A remplir lisiblement en lettres majuscules. * (champ obligatoire)

Nom /Prénom*

Nature de l'activité*

Adresse actuelle*

Code postal* Localité*

Téléphone/ Mail *

N° du registre du commerce ou carte professionnelle* :

Produits vendus* :

DOCUMENTS A FOURNIR

ATTENTION : TOUT DOSSIER INCOMPLET NE POURRA ÊTRE PRIS EN COMPTE

Photocopie d'une pièce d'identité (recto verso)

Photocopies d'inscription au Registre du Commerce, des Métiers ou de carte professionnelle

Photocopie du certificat d'assurance professionnelle

EMPLACEMENT

Tarifs avec réservation immédiate et garantie d'un emplacement si dossier complet :

de 0 à 10m : **25€**

de 11 à 20m : **40€**

Règlement obligatoire pour l'inscription, votre chèque (à l'ordre de l'Entente des artisans et commerçants du Pays Lonnais) sera débité après la manifestation.

Pour une meilleure organisation, l'heure limite d'arrivée **7h30**, l'accès de la braderie se fera Place du Champs de foire pour l'élargement puis par le bas de la rue du Général Leclerc

A PARTIR DE 8H, TOUTE RÉSERVATION SERA PERDUE

Pour une meilleure organisation et par obligation pour la sécurité, il faut impérativement connaître:

Taille du stand : largeur et profondeur ____ m x ____ m

Vous disposez de :

Parasols : oui non

SONDAGE: Afin d'anticiper les prochaines éditions

Camion magasin : oui non

seriez vous prêts à exposer le samedi?

Besoin en électricité : oui non

Oui Non

Informations importantes

Conformément aux dispositions du décret n° 95.589 du 6 Mai 1995, modifié susvisé, toute vente d'armes est interdite pendant cette manifestation sous peine d'amende.

L'association se réserve le droit d'annuler la manifestation si les conditions météorologiques ne sont pas favorables à son bon déroulement. Tout règlement sera restitué.

Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute candidature ou d'exclure tout exposant qui troublerait le bon ordre ou la moralité de l'exposition (ceci sans qu'il puisse leur être réclamé d'indemnisation d'aucune sorte) ou qui ne respecterait pas le cadre mis à leur disposition.

Les organisateurs se réservent également le droit de refuser toute candidature entrant en concurrence directe avec les artisans et commerçants du centre-ville.

